

## **RESOLUTION de l'Assemblée du personnel de la fonction publique vaudoise du 2 novembre 2017**

Réunie à l'appel des syndicats FSF, SSP et SUD, l'assemblée du personnel de la fonction publique vaudoise a pris connaissance et débattu du plan de prévoyance 2019 élaboré par le Conseil d'administration (CA) de la CPEV.

L'assemblée du personnel rejette le plan du CA qui implique de très graves dégradations des prestations de la caisse. Elle s'oppose à toute dégradation des conditions actuelles, en vigueur depuis 2014. Elle souligne que rien ne justifie les mesures du plan alors que la CPEV connaît une bonne santé financière avec un taux de couverture actuellement à hauteur de 75%, objectif censé être atteint en 2030.

En particulier, l'assemblée dénonce les mesures les plus graves du plan adopté par le Conseil d'administration :

- l'augmentation de l'âge minimum de retraite de 60-62 ans actuellement à **62-64 ans** ;
- le passage de 38 à **40 ans de cotisation** pour bénéficier des pleins droits à la retraite ;
- le passage de l'âge terme de 63 à **65 ans** ;
- la diminution du taux technique de 3,25% à **2,7%** ;
- la poursuite de l'inégalité salariale infligée aux femmes que leur fait subir d'autant plus durement ce plan.

L'assemblée a pris connaissance que le Conseil d'Etat ne soutient pas ce plan et entend ouvrir des négociations avec les faïtières syndicales de la fonction publique pour « examiner des alternatives ».

L'assemblée a pris note également que le Conseil d'Etat aura une première rencontre avec les syndicats FSF, SSP et SUD le 15 novembre pour traiter des problèmes de la CPEV. Elle demande aux trois organisations d'exposer à l'employeur public que s'il juge que de nouvelles ressources sont indispensables pour tenir le plan de financement de la caisse, c'est à lui exclusivement de financer une telle recapitalisation.

L'assemblée du personnel demande au Conseil d'administration de la CPEV le retrait du plan de prévoyance 2019.

Pour maintenir les conditions actuelles de la caisse et éviter toute dégradation, pour construire le rapport de forces et faire aboutir nos revendications, l'assemblée du personnel appelle à une mobilisation déterminée du personnel, des actifs.ves comme des pensionné.e.s.

En particulier, l'assemblée appelle à tenir une manifestation ou une action le jeudi 23 novembre 2017 et donne mandat aux syndicats qui approuvent cette proposition pour l'organiser et appelle une nouvelle assemblée du personnel dans les meilleurs délais mais au plus tard le 8 décembre 2017.

L'assemblée donne mandat aux syndicats, dans toute négociation, pour agir dans le cadre des objectifs définis dans la présente résolution.

Les trois faïtières syndicales affirment leur volonté unitaire et lutteront ensemble jusqu'au retrait total de ce plan inacceptable.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité moins deux abstentions.

Lausanne, le 2 novembre 2017